



Ville de
Saint-Tropez

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 23 avril à 17 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 16 avril 2024

Présents :

Mme SIRI, Maire

M. GIRAUD, Mme MILLIER, Mme GIRODENGO,
M. PERRAULT, Mme ANSELM, M. HAUTEFEUILLE, Adjointes,

Mme GIBERT, Mme BASSO, M. BARTHELEMY,
M. SIMON, Mme BONNELL, M. BLUA, Mme BRIFFA, Mme GUERIN, Mme DIEKMANN,
Mme JULIEN, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. COUTAL à M. HAUTEFEUILLE
Mme OLLER MOULET à Mme GIRODENGO
M. PETIT à Mme SIRI
Mme ISNARD à M. GIRAUD
M. PREVOST-ALLARD à M. PERRAULT
Mme BERTAGNA à Mme MILLIER
Mme CASSAGNE à Mme ANSELM
Mme AZZENA GOUGEON à Mme BRIFFA
Mme BLANC à Mme BONNELL
M. BIBARD à M. BLUA

Madame Joëlle GIBERT est désignée

Observations :

Madame le Maire : en introduction, je souhaite vous expliquer pourquoi la tenue de ce conseil municipal imprévu, avec comme seul sujet, le musée de l'Annonciade. Il y a trois ans, j'ai reçu la Ministre de la Culture de l'époque, Madame Roselyne Bachelot, accompagnée comme il se doit, de la directrice des affaires culturelles de la Région Sud Alpes Provence Côte d'Azur, Madame Bénédicte Lefeuvre. Cette dernière a été séduite par Saint-Tropez et le musée de l'Annonciade et a immédiatement compris l'intérêt de la réhabilitation de ce bijou, sa mise aux normes en termes d'accessibilité et son extension intégrant le bâtiment des Torpilleurs, de façon à pouvoir réaliser une salle d'exposition temporaire sans avoir à décrocher les œuvres permanentes. Les deux dernières années ont été ponctuées de séances de travail avec nos services respectifs. Et le mois dernier, fidèle à son engagement, Madame Lefeuvre est venue nous annoncer que le Ministère de la Culture avait inscrit le musée de manière prioritaire, avec une inscription budgétaire, une subvention d'un montant d'1,5 M€ à la clé. Il nous appartenait alors, à nous, la ville, de saisir cette magnifique opportunité, en l'inscrivant dans notre budget 2024, afin de ne pas perdre cette subvention, ou de laisser passer cette chance, sachant que dans les années à venir, il serait très difficile d'inscrire ce projet avec une telle subvention. Nous avons fait alors avec Madame Lefeuvre et nos services respectifs, un rétroplanning des étapes administratives obligatoires et leurs délais à respecter. Nous ne pouvions donc pas attendre la prochaine séance du conseil municipal, programmée pour la fin du mois de mai. Voilà l'explication de la séance de ce soir.

2024 / 85

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée communale de nommer un secrétaire de séance.

Madame Joëlle GIBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2024 / 86

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2024.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité moins deux voix contre (Mmes Bonnell et Blanc).

Observations :

Madame Bonnell : je voudrais dire que dans la rédaction du procès-verbal, il y a des ponctuations mal placées qui peuvent changer le sens des phrases. Par ailleurs, j'avais précisé dans le dossier de la Renaissance, que Monsieur Coutal était locataire de la ville, ce qui n'était pas écrit dans le procès-verbal. Ensuite, je voudrais souligner que les votes des commissions ont eu lieu en fin de séance et ce n'est noté nulle part. De même qu'il n'est noté nulle part que les commissions d'appel d'offres et de DSP ont eu lieu à la suite l'une de l'autre. De fait, il ne ressort pas pour la commission DSP comme pour la CAO, qu'il n'y avait pas de bulletins de vote proposés au nom de Madame Azzena et de moi-même, mais seulement des bulletins blancs, ce qui quand-même est discriminatoire, puisque tous les autres candidats avaient des bulletins à leurs noms qui ont été mis à disposition.../...

.../... Enfin, je tiens à souligner que vous avez procédé à trois tours d'élection pour la DSP et procédé ainsi par élimination au lieu de revoter chaque fois pour des listes, ceci a conduit à ce que la majorité choisisse les candidats d'opposition pour cette commission, puisque Madame Guérin a obtenu 17 voix au 3^{ème} tour, donc forcément, c'est des gens de la majorité qui ont voté. Je voulais simplement dire que c'était un peu contestable, c'est le moins que l'on puisse dire, je voulais quand-même le signaler, et pour ça je n'approuve pas le PV.

2024 / 87

Contrat n° C24 028. Concours de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension du musée de l'Annonciade.

La ville de Saint-Tropez souhaite engager une opération de réaménagement et d'extension du musée de l'Annonciade.

Afin de réaliser cette opération, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné afin d'élaborer le programme technique détaillé de cette opération.

PRESENTATION DE L'OPERATION

LE NOUVEAU MUSEE DE L'ANNONCIADE

Le musée de l'Annonciade, musée municipal, musée de France, est un musée de peinture et de sculpture. Sa collection rassemble des œuvres s'échelonnant entre 1890 et 1950, notamment des mouvements néo-impressionnistes, nabi et fauve. Il occupe depuis 1955 la Chapelle Notre-Dame de l'Annonciade édifée en 1548, dont le portail d'entrée est inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 30 mai 1947.

Les fonctionnalités actuelles sont bien loin de celles auxquelles un musée de France du XXI^{ème} siècle peut prétendre. Le foncier utilisé est insuffisant par rapport au périmètre nécessaire pour des activités de conservation, d'exposition, de recherche, d'animation pédagogique et de convivialité du public.

La domanialité est un enjeu central dans le besoin d'agrandissement et d'accessibilité du musée. De mauvaises conditions climatiques et environnementales, les fréquents mouvements d'œuvres nuisent à la conservation des œuvres et à la qualité de la présentation de la collection du point de vue scientifique comme celui de la médiation.

La valorisation et la diffusion de la collection se heurtent aux mêmes écueils qui font du musée, pourtant pourvu d'une collection exceptionnelle, un lieu encore trop peu visible, surtout à l'heure du numérique, et en perte d'attractivité.

Suite à la validation du Projet Scientifique et Culturel en décembre 2022, une étude de faisabilité et de programmation a été financée par la ville et la DRAC. Conduite en 2023, elle a permis de dresser un bilan précis des dysfonctionnements et faire des propositions de scénarii.

Cela a donné lieu à la sélection et la validation d'un scénario dont le programme rédigé par l'agence Da & Du fait l'objet d'un lancement d'un concours d'architectes sur esquisse.

OBJET DE L'OPERATION

La présente opération porte sur le réaménagement de la Chapelle de l'Annonciade et la conception d'une extension sur une partie de son jardin actuel et sur l'emprise du bâtiment des Torpilleurs qui pourra être légèrement allongée sur le quai Hippolyte Bouchard.

Pour le musée de l'Annonciade rénové et étendu, le programme prévoit l'aménagement total de **994 m² de surfaces utiles** dont :

- **826 m² utiles d'espaces accessibles au public.** Autour et à travers un parcours scénographique d'expositions permanente et temporaire, le nouveau musée proposera à tous les publics des lieux d'accueil, d'animation et de sociabilité, avec les aménités qui les accompagnent (boutique, sanitaires et vestiaires). Ces lieux seront aménagés de sorte à favoriser leur accès, la déambulation et la découverte, dans une perspective d'autonomie des publics.

- **168 m² utiles d'espaces dédiés aux fonctions internes,** bureaux, logistique muséographique, maintenance du bâtiment. Elles seront organisées et conçues pour un fonctionnement cohérent, notamment concernant les mouvements des œuvres, et une protection optimale des collections. On rappelle que les réserves des collections sont externalisées.

Le programme prévoit également l'aménagement paysager des espaces extérieurs :

- **environ 650 m² de jardin,** prolongement naturel du musée pour l'exposition d'œuvres, des manifestations particulières, la détente, ... au cœur de Saint-Tropez. Cet espace qui conserve ses limites actuelles (hors implantation de l'extension), doit pouvoir être privatisable et adapté à l'organisation d'évènements (vernissages, locations, mécénat, etc...).

- **environ 215 m² de parvis et d'abords immédiats** sur le domaine public pour la séquence d'accès au musée pour tous les publics.

Le chantier des travaux sera phasé afin de réduire le temps de fermeture du musée. Les équipes de maîtrise d'œuvre feront des propositions en ce sens.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- S'inscrire dans un cadre patrimonial réglementaire,
- Placer les publics au cœur du musée, une des priorités du projet,
- Révéler l'esprit du projet d'origine et des lieux,
- Mettre en valeur les lieux et conserver dans les meilleures conditions d'exposition, de conservation et de sécurité des collections patrimoniales,
- Prendre en compte les enjeux énergétiques et environnementaux.

ENVELOPPE FINANCIERE DE L'OPERATION

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux au stade programme a été fixée à 5 460 000 € HT, soit 6 552 000 € TTC, dont 1 780 000 € HT de scénographie et intègre notamment, dans le périmètre de l'opération, sans que cette liste soit exhaustive, les éléments suivants :

- les travaux de déconstruction, restructuration, extension,
- les travaux de mise en conformité (incendie, PMR...),
- les aménagements extérieurs : VRD, mise en lumière, signalétique,....,

- les équipements techniques spécifiques et généraux assurant le fonctionnement des espaces intérieurs, en particulier le traitement climatique, un éclairage performant et économe en énergie, le réseau de courant fort, le câblage informatique, la détection incendie et anti-intrusion...,
- le câblage général des espaces permettant les raccordements des équipements spécifiques selon les usages,
- le mobilier fixe « immeuble par destination » (cloisons mobiles, vélums, dispositifs d'exposition, placards intégrés, équipements sanitaires, etc.),
- la scénographie (vitrines, systèmes d'accroche des objets, socles et solages, outils et matériels numériques, meubles interactifs, éclairages muséographiques...supports de signalétique muséographique),
- la signalétique extérieure et intérieure, informative et directionnelle.

L'enveloppe financière n'intègre pas :

- les équipements spécifiques de bureautique,
- le mobilier manufacturé,
- les reprises des abords et des voiries pour accessibilité PMR.

Le coût total de l'opération (comprenant travaux, études, missions, frais divers et aléas) est évalué à 7 872 100 € HT, soit 9 446 250 € TTC.

PROCEDURE

Pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de la réalisation et du suivi de cette opération, il convient de lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions des articles L. 2125-1-2°, R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique.

Dans le cadre de cette procédure et après l'avis d'appel public de candidatures, le nombre de candidats envisagé et admis à concourir est fixé à 3. Ces 3 candidats après sélection seront amenés à présenter une esquisse du projet dans les conditions fixées au règlement de concours.

Un jury composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours, des membres élus de la commission d'appel d'offres et d'un collège de professionnels dont la qualification est requise, sera chargé d'examiner les candidatures et les projets.

Le collège de professionnels en nombre égal au tiers des membres du jury sera indemnisé à hauteur de 350 € HT par demi-journée, frais de déplacement en sus, remboursés sur la base du tarif de l'administration fiscale.

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, en vue de l'attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre au Lauréat ou à l'un des lauréats du concours, après avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Pour les candidats, le code de la commande publique prévoit sur proposition du jury, une prime égale au prix estimé des études, affectée d'un abattement au plus égal à 20 %.

Il est donc proposé d'allouer une prime aux candidats dont les offres seront jugées conformes au règlement du concours d'un montant de 25 000 € HT maximum. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury dans les conditions fixées au règlement du concours.

La rémunération du lauréat tiendra compte de la prime qu'il aura reçue pour sa participation au concours.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

1. D'APPROUVER le lancement du programme de réaménagement et d'extension du musée de l'Annonciade, pour un coût global prévisionnel de 7 872 100 € HT, soit 9 446 250 € TTC.
2. D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à organiser et à lancer un concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 2125-1-2°, R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique, sur la base d'un montant prévisionnel de 5 460 000 € HT, soit 6 552 000 € TTC.
3. D'AUTORISER la rémunération du collège de professionnels pour un montant de 350 € HT par demi-journée, frais de déplacement en sus, remboursés sur la base du tarif de l'administration fiscale.
4. D'APPROUVER la rémunération des candidats à hauteur maximale de 25 000 € HT pour chacun d'entre eux dont les offres sont jugées conformes aux exigences du règlement de concours.
5. DE DIRE que les dépenses sont inscrites aux chapitres 20 et 23, articles 2031 et 2313, opération AP/CP 1178, du budget principal de la commune.
6. D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à passer et signer tous les documents afférents à l'organisation du concours.

VOTE : **22 pour**
 5 abstentions (Mmes Bonnell, Blanc, Guérin, Diekmann, Julien)

Observations :

Madame Diekmann : en termes de coût, nous voyons un coût total d'opération d'environ 10 M€. Nous craignons que, comme tous les grands projets lancés par la municipalité actuelle, le coût du projet déborde largement, comme c'est le cas pour l'école Louis Blanc et d'autres projets. On trouve ce montant fort important. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Monsieur Perrault : c'est vrai qu'il paraît important, mais quand on regarde avec attention, c'est un coût qui prévoit un prix par m² en fonction de la spécificité d'un bâtiment culturel dit « musée ». On ne construit pas un immeuble d'habitation, il y a une charge importante notamment sur la muséographie, vous avez vu qu'elle est valorisée à 1,7 M€, pour en faire un outil performant, avoir des conditions d'accueil des œuvres dignes de ce nom. En revanche, nous avons prévu toutes les études qui ont été faites déjà sur un certain nombre de prérequis. Avec l'aide du cabinet DA & DU, nous avons listé en amont et pour toute la phase opérationnelle, on l'espère, tout est bien développé. Après nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises sur les appels d'offres, notamment dans un bâtiment ancien. Mais je pense très raisonnablement qu'effectivement, le chiffre est important, mais il est conforme à ce que l'on trouve dans ce type d'opération. Il vaut mieux prévoir plutôt que d'être obligés de passer des avenants, qui vous mettront Madame Diekmann, en colère, parce que vous direz : vous n'avez pas prévu ça et ça. Donc là au contraire, nous prévoyons en amont. Donc on ne peut pas nous faire ce reproche-là de prime abord.

Madame Diekmann : et en tant que financement, vous nous avez annoncé une subvention du Ministère de la Culture d'1,5 M€, que bien évidemment nous saluons, le reste de l'investissement, comment va-t-il être financé ?

Madame le Maire : nous espérons arriver à 65 % du financement avec les subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Ce sont des financements croisés et lorsque l'Etat dégage une subvention d'1,5 M€, généralement, on peut espérer avoir autant de la Région et du Département.

Monsieur Perrault : dans un dossier semblable, que j'ai eu à mener il n'y a pas très longtemps dans la Dracénié, le musée des beaux-arts de Draguignan, qui était classé lorsqu'il est sorti de terre priorité n° 1 au niveau de la Région Sud. Il avait fait l'objet d'une dotation de l'Etat d'un montant de 800 000 € qui semblait déjà à l'époque très importante. Si vous comparez cette somme de 800 000 € à ce qui a été donné pour Saint-Tropez, 1,5 M€, nous ne sommes plus dans les mêmes chiffres. Et à l'époque le Département et la Région avaient bien sûr suivi. Comme vient de le dire Madame le Maire, nous sommes sur des financements croisés. Quand l'Etat s'engage sur une opération importante, il y a des négociations avec les services de la Région et du Département pour que ceux-ci accompagnent sous la forme de financements croisés, une opération qui a été retenue comme prioritaire. C'est le travail du Ministère de la Culture qui démarche le Département et la Région, leur demandant d'accompagner tel ou tel musée parce que c'est pour eux la priorité. Quand on dit que l'on espère avoir 65 % du montant HT de subventions, c'est parce que par analogie dans d'autres opérations, c'est 65 % de subventions publiques.

Madame Guérin : et le montant de ces subventions, vous l'aviez eu confirmé à partir de quel moment à Draguignan ?

Monsieur Perrault : nous avons eu la confirmation à partir du moment où nous avons lancé le concours d'architectes et la consultation lot par lot, pour savoir quels étaient les résultats des consultations par rapport aux entreprises. Nous le faisons aussi par rapport à un estimatif, et nous ajustons entre l'estimatif et la réalité de l'attribution des lots, ça peut être en dessous, ça peut être au dessus, mais il faut absolument avoir au moins une base de négociation au départ. C'est pour cette raison que nous sommes accompagnés du cabinet DA & DU, spécialiste dans la réalisation de tous les équipements culturels, qui a un savoir-faire depuis des dizaines d'années.

Madame Guérin : en l'occurrence c'est le prix de réhabilitation parce qu'à Draguignan, c'était une création.

Monsieur Perrault : le document que vous avez eu plus complet que la présentation que je vous ai faite, parle des problèmes de désordres qu'il y a dans la chapelle : des fissures, des remontées d'eau, etc, et il faut traiter tout cela. Donc il y a une partie qu'on appelle réhabilitation proprement dite de la chapelle, son adaptation à l'accueil des PMR. Aujourd'hui il n'y a que des marches pour aller d'une salle à une autre. C'est un musée où une personne à mobilité réduite ne peut pas monter à l'étage. Il y a bien une partie de rénovation, afin de se doter d'un système de chauffage/climatisation qui aujourd'hui est obsolète. On part du principe qu'il y a une remise à niveau complète de la chapelle. Et en même temps nous créons des surfaces supplémentaires pour nous doter, à partir du local des Torpilleurs, sous forme de déconstruction/reconstruction de la salle d'exposition temporaire qui sera là avec un bâtiment de liaison entre la chapelle et la salle d'exposition temporaire qui ouvre sur le parvis. Donc à la fois des travaux de restauration et des travaux d'extension.

Madame Guérin : nous sommes bien d'accord sur la nécessité de réhabiliter ce musée qui n'est plus du tout aux normes et qui d'ailleurs probablement ne satisfait pas aux conditions de conservation de la plupart des œuvres. Néanmoins, nous sommes sur un budget de 10 M€ et on a l'impression d'être complètement déconnecté dans ce conseil municipal en maniant les millions comme s'il s'agissait de centaines d'euros. C'est le seul sujet parce qu'effectivement il faut l'améliorer ce musée. Mais là nous sommes sur des coûts qui sont quand-même conséquents et probablement excessifs.

Madame Diekmann : est-ce que le rapport de décembre 2022 qui annotait de nombreux dysfonctionnements a intégré les archives des collections qui sont situées rue Gambetta ?

Nota : Madame le Maire interrompt la séance à 17 h 26 et donne la parole à Madame Séverine Berger, conservatrice du musée de l'Annonciade. La séance reprend à 17 h 28.

Observations :

Monsieur Blua : trois choses en ce qui me concerne, tout d'abord, nous nous étions émus d'apprendre par la presse ou par la bande, un certain nombre de développements s'agissant de projets emblématiques portés par la commune, nous avons trouvé inadmissible que le conseil municipal ne soit pas informé avant. C'est la raison pour laquelle je tiens à saluer l'initiative qui a été prise par notre estimé camarade Michel Perrault de nous en faire une présentation détaillée et pleine d'intérêt préalablement. Le second point : sur le fond il n'y a pas de sujet là-dessus, effectivement c'est un très beau projet qui, s'il est mené à terme, valorisera amplement notre patrimoine. Le troisième point effectivement peut interpeller, à savoir l'aspect financier de l'opération. En ce qui me concerne, je n'ai pas les éléments me permettant de dire si c'est trop cher ou si c'est le prix. La vraie question que je me posais, c'était de savoir si c'était bien la priorité du moment. A mon avis non. Cela étant, par les temps qui courent, obtenir des subventions est quelque chose qui est tout à fait essentiel. Et à ce stade, il nous a été fait mention d'un volume de subventions égal globalement aux deux tiers de l'opération. Ce qui signifie que si nous laissons passer le train pour l'instant, dans la perspective de remettre le projet sur les rails ultérieurement lorsque nous aurons peut-être un peu plus d'aisance financière, nous risquons de perdre tout ou partie de ces subventions, ce qui serait regrettable. C'est la raison pour laquelle, compte tenu en plus d'un phasage dans le temps qui n'a pas été évoqué ce soir, mais dont on peut imaginer qu'il ne démarrera pas dès la semaine prochaine, mais plutôt dans les années à venir, je pense que nous pouvons effectivement donner sa chance à ce projet et l'approuver.

Madame le Maire : merci Monsieur Blua, c'est tout à fait ce que j'ai dit en introduction, si on laisse passer le train, il y aura deux paramètres qui vont être compliqués, d'abord le départ à la retraite de Madame Lefeuvre, parce que c'est quand-même grâce à elle que nous avons pu avoir cette priorité de la part du Ministère de la Culture. Elle s'était vraiment fait un point d'honneur à pouvoir, avant de partir, inscrire ce projet. Et ensuite, avec les restrictions annoncées par l'Etat en matière de culture et autres, il est certain qu'avec un autre directeur ou directrice qui va venir, le projet ne pourra pas s'inscrire avant plusieurs années, ou alors avec une subvention bien moindre. Subvention qui étonne quand-même toutes les administrations et les collectivités, car il est quand-même très rare de voir débloquer 1,5 M€ pour un projet. Je pense qu'il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité en effet.

Madame Diekmann : pourrait-on connaître les grandes phases de planning des travaux et quand le musée sera obligé de fermer ses portes ?

Monsieur Perrault : nous en parlerons lors de la délibération de l'AP/CP. Tout 2025 va être consacré aux phases préparatoires, aux permis, etc, et on sait bien que ça prend beaucoup de temps. Il n'y aura pas vraiment de réalisation concrète du début des travaux avant 2026. C'est un chantier qui va s'échelonner en termes de budget, de plan pluriannuel d'investissement, sur 2026, 2027, avec des reliquats de règlement de factures sur 2028. En ce qui concerne la fermeture, elle durera environ 16 mois, pendant lesquels nous ferons des prêts d'œuvres à d'autres musées, de telle manière à avoir en retour des prêts sur la grande exposition lors de la réouverture du musée.

Madame Bonnell : je vais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Blua, je vais reprendre les trois points en fait. A titre liminaire, je souhaite faire observer qu'une fois de plus, je n'ai pas été destinataire de l'invitation relative à cette réunion. Je n'ai eu aucune information là-dessus, j'ai découvert il y a 5 jours francs ce dossier. Et encore parce que j'ai pris la peine d'appeler Michel Perrault, parce qu'on m'avait dit qu'il y avait une réunion, mais je n'ai rien reçu. Et là je commence à trouver un peu que c'est exagéré parce que ça s'ajoute à une très longue liste, je n'avais pas été convoquée pour la réunion préliminaire pour le PLU, je n'ai pas été convoquée pour le projet sur la Renaissance, je n'ai pas eu non plus d'invitation pour le lancement de la saison balnéaire en début de saison l'année dernière. De toute façon, ce qui se passe, c'est que je ne reçois pas systématiquement depuis longtemps, et à plus forte raison depuis que je suis dans l'opposition, je ne reçois plus aucune invitation. Donc je demande que l'on me traite comme l'ensemble des conseillers municipaux d'opposition. Ce n'est absolument pas normal de découvrir comme ça un projet de cette envergure sur 10 M€.

Monsieur Perrault : je t'ai répondu que c'était un dysfonctionnement dans nos services. C'est pour cela que nous avons créé une adresse mail avec tous les membres de l'opposition « groupe minoritaire » pour que cela n'arrive plus.

Madame Bonnell : j'espère que j'y serai parce qu'on en est à une dizaine de réunions, si je ne compte que sur l'année écoulée. Notamment on m'avait rappelée en disant qu'il y avait un problème de secrétariat lors de la réunion sur le PLU, et je vois que ça ne s'est pas amélioré.

Monsieur Perrault : dès que l'on s'en est aperçu, je t'ai expliqué que j'étais désolé de ce problème informatique où tu ne figurais pas sur la liste et je t'ai proposé de te recevoir pour t'expliquer comme je l'ai fait avec Laurence Azzena Gougeon, comme je l'ai fait avec le groupe de Frédéric Blua, je l'ai dit en début de séance également au groupe de Vérane Guérin, que j'étais à votre disposition, qu'il fallait simplement m'appeler en disant qu'on ne pouvait pas venir. Nous n'avons rien à cacher.

Madame Bonnell : il n'y a pas de problème sur ce dossier. Je signale qu'une fois de plus, je ne suis pas destinataire à ce genre de réunion.

Madame le Maire : Michel Perrault t'a proposé de te recevoir avant aujourd'hui.

Madame Bonnell : il y a 5 jours. Je l'ai appelé dès que j'ai su pour cette réunion.

Madame le Maire : c'est la raison pour laquelle nous avons créé cette adresse mail pour que ce genre de couac ne se reproduise plus.

Madame Bonnell : pour reprendre le deuxième point qui avait été évoqué concernant l'intérêt de ce projet. Moi je le dis, même si je n'ai pas le même niveau d'information que les autres, et je tiens vraiment à soutenir ce projet, je ne voterai pas contre. Parce que je pense qu'effectivement ça contribuera sans aucun doute au rayonnement de Saint-Tropez, au rayonnement culturel de la ville.../...

.../... Et tout ce qui, de près ou de loin, peut concourir à rehausser le niveau en matière culturelle, je pense que c'est bienvenu. Effectivement on ne peut pas se contenter d'être uniquement une destination « plaisir », il faut effectivement associer des choses plus haut de gamme comme la culture. Donc je suis complètement d'accord avec l'idée de ce projet. Je suis quand-même assez d'accord, et c'est pour ça que je vais m'abstenir, ainsi que Christine Blanc, sur le problème du financement. J'entends bien qu'effectivement il faut attendre les phasages des financements croisés, etc, et je reste quasiment persuadée qu'on pourra probablement obtenir les 65 %, je suis assez optimiste là-dessus, parce qu'effectivement, on a une image et on a une qualification touristique qui devrait effectivement rentrer dans la plaque et je pense qu'également, tant au niveau de la Région que du Département, on est plutôt bien vu sur ce plan-là. Donc moi je ne suis pas très inquiète par rapport à ça. Reste que j'aurais aimé avoir des explications sur les 45 % restants, c'est facile, on va dire que ça fait à peu près 4,5 M.

Monsieur Perrault : non c'est 35 %.

Madame Bonnell : oui pardon, ça fait 3,5 M€. Est-ce qu'on a une idée déjà du financement ou est-ce que vous voulez recourir à l'emprunt ? Ou est-ce que vous ne le savez pas pour l'instant ?

Madame le Maire : nous n'allons pas recourir à l'emprunt. La somme va s'échelonner, elle va se lisser sur plusieurs années.

Madame Bonnell : donc les 3,5 M€, a priori, vous pensez qu'on pourra les passer sur le budget principal ?

Madame le Maire : oui bien sûr.

Madame Bonnell : je suis assez d'accord sur le fait que les subventions viendront, donc je demande simplement si l'on a une idée pour les 35 % restants.

Monsieur Perrault : ce sera lissé sur quatre ans.

Madame Guérin : pour en revenir aux subventions, ce sera une très bonne nouvelle si la Région et le Département nous subventionnent à hauteur de vos espérances. Parce jusqu'à présent ils ont été assez timides sur les subventions.

Madame le Maire : je ne suis pas du tout d'accord, parce que nous n'avons jamais reçu autant de subventions. Même pour le jardin d'enfants, nous avons reçu une subvention de la Région 350 000 € et 300 000 € du Département.

Madame Guérin : mais il y a une nouvelle politique de l'Etat à ce niveau-là justement, qui favorise les subventions, donc ce n'est pas lié à une valorisation de la position de Saint-Tropez à ce niveau-là.

Madame le Maire : nous avons eu aussi des subventions pour le stade multisports des Salins. Nous avons reçu 900 000 € de subventions l'an passé de la Région et du Département. Je crois que nous n'en avons jamais eu autant et qu'il y a vraiment une politique très active pour aider les projets.

Madame Guérin : nous sommes dans les standards à ce niveau-là, il n'y a pas matière à trouver que la dotation nous est particulièrement favorable.

Madame le Maire : ils font ce qu'ils peuvent et ils le font très bien. Ils nous aident beaucoup.

Madame Guérin : pour revenir au projet qui nous occupe aujourd'hui, effectivement notre position est que l'aspect financier est problématique. Et a priori, c'est ce qui gêne le vote que nous allons avoir sur cette délibération et nous nous abstiendrons pour cette raison. Aujourd'hui la partie financière n'est pas du tout maîtrisée.

Monsieur Perrault : je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites qu'elle n'est pas maîtrisée parce le propre des dossiers culturels c'est d'être finalement très bien subventionnés. Je n'ai pas parlé d'autres financements, notamment la DSIL que nous allons demander aux services de l'Etat sur le budget 2026. Nous allons nous y prendre à l'avance de manière à ce qu'elle nous accompagne sur tous les problèmes d'accessibilité aux PMR. Pour vous donner un exemple sur Draguignan, à l'époque nous avons obtenu 480 000 € sur des enveloppes budgétaires quasiment identiques. Sur cette opération à 10 M€, je rappelle : 65 % de subventions et quant à la participation de la ville, elle a été lissée sur plusieurs exercices, donc effectivement, pas besoin de recourir à l'emprunt.

Madame Guérin : les 65 % à ce jour sont espérés. Il y a 15 % qui sont apparemment promis d'une façon et acquis, mais il y a 65 % espérés.

Monsieur Perrault : je crois que vous ne m'avez pas écouté. Je vous ai parlé de financements croisés, c'est-à-dire qu'ils sont attendus, pas espérés. Là où l'Etat s'engage en disant à la Région : je soutiens ce projet, ça déclenche automatiquement les participations de la Région et du Département. Nous n'avons pas d'inquiétudes sur ce dossier. Quand on dit que l'on aura 65 % et j'espère même qu'on aura plus, c'est du concret. Parce que l'expérience nous montre que c'est la réalité. Nous ne sommes pas dans le flou artistique en disant : on aura peut-être, on ne sait pas. Non, ce sont des financements croisés.

Madame le Maire : je crois que déontologiquement, il faut quand-même que je puisse rencontrer le Président de Région et le Président du Département avant d'avancer ici des chiffres. Leurs services m'ont déjà contactée, ils sont déjà au courant par l'intermédiaire la DRAC. Ce n'est pas de la fantaisie, ce dossier est déjà arrivé à la Région et au Département. Maintenant il m'appartient d'aller parler de ce projet sans que je m'exprime aujourd'hui sur les montants qui sont déjà alloués, mais les 65 % seront là, sans aucun problème. Ce n'est pas moi qui ai demandé d'inscrire ce dossier-là, c'est le Ministère de la Culture en la personne de Madame Lefevre.

Monsieur Giraud : si le projet vous agrée, je ne sais pas ce qui vous retient de le voter, dans la mesure où ce projet semble vous intéresser. Si le financement vous chiffonne et bien vous voterez contre ou vous vous abstenrez au moment de l'AP/CP qui sera votée tout à l'heure.

Madame Diekmann : le montant est dans l'approbation que nous devons voter. Je pense que nous pouvons vous faire confiance sur le fait d'aller chercher des subventions, nous n'en doutons pas, on verra ce que vous récolterez. Néanmoins sur les 10 M€, permettez-moi de redire ce que j'ai déjà dit et que l'on dit chaque fois, c'est que chaque fois que vous avez fait des gros projets dans la ville, malheureusement, le coût initial a été ensuite quasiment doublé lors de la finalisation des travaux.

Monsieur Giraud : quasiment doublé, c'est exagéré. Le principal, c'est que les travaux aient été faits. Ça a coûté plus cher, c'est souvent le cas, il y a souvent des avenants. Nous avons dit que nous allions essayer de faire mieux. Michel Perrault a expliqué tout ce qu'il a voulu faire pour tenir compte de ces critiques qui sont tout à fait recevables. Ne faisons pas de procès d'intention, je crois que Michel a été clair aussi sur la subvention, en expliquant que ce n'était pas des subventions que nous espérions mais que l'Etat s'est engagé à nous verser.

Madame Guérin : si vous nous étonnez favorablement ce sera tant mieux, mais dans l'état actuel des choses, nous avons très mal habitués en matière de réalisations.

Madame le Maire : nous sommes heureux, année après année, d'honorer notre programme. Et nous continuons.

2024 / 88

Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Afin de s'assurer une aide précieuse des acteurs économiques du Var et plus particulièrement du golfe de Saint-Tropez, pour soutenir toutes les actions participant à la valorisation du riche patrimoine tropézien, il est proposé l'adhésion de la ville à la Fondation du Patrimoine.

L'adhésion à la Fondation du patrimoine associée à la présence de la Fondation Saint-Tropez dépendant de la Fondation de France, doit permettre de lever les fonds nécessaires pour réaliser l'ensemble de nos actions à venir.

A savoir :

- La réalisation du centre culturel la Renaissance, comportant un théâtre et un cinéma.
- L'aménagement et l'extension du musée de l'Annonciade.
- La poursuite des travaux de valorisation de la chapelle Sainte-Anne.
- Les travaux de confortement du clocher de l'église paroissiale Notre Dame de L'Assomption.

Le montant de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2024 s'élève à 500 €.

Cette adhésion permettra éventuellement de bénéficier des actions en faveur de la sauvegarde du patrimoine initiée notamment par la mission Stéphane Bern et le loto du patrimoine.

La ville de Saint-Tropez rejoindra ainsi les 45 communes varoises déjà adhérentes.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour les raisons évoquées ci-dessus.
2. AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de collecte de dons.
3. DIT que les dépenses sont inscrites au budget principal de la commune, chapitre 011, article 6281.

VOTE : Unanimité

La présente opération porte sur le réaménagement de la Chapelle de l'Annonciade et la conception d'une extension notamment sur l'emprise du bâtiment des Torpilleurs.

Le programme prévoit l'aménagement total de 994 m² de surfaces utiles dont :

- 826 m² utiles d'espaces accessibles au public. Autour et à travers un parcours scénographique d'expositions permanente et temporaire, le nouveau musée proposera à tous les publics des lieux d'accueil, d'animation et de sociabilité, avec les aménités qui les accompagnent (boutique, sanitaires et vestiaires). Ces lieux seront aménagés de sorte à favoriser leur accès, la déambulation et la découverte, dans une perspective d'autonomie des publics.

- 168 m² utiles d'espaces dédiés aux fonctions internes, bureaux, logistique muséographique, maintenance du bâtiment. Elles seront organisées et conçues pour un fonctionnement cohérent, notamment concernant les mouvements des œuvres, et une protection optimale des collections. On rappelle que les réserves des collections sont externalisées.

Le programme prévoit également l'aménagement paysager des espaces extérieurs :

- environ 650 m² de jardin, prolongement naturel du musée pour l'exposition d'œuvres, des manifestations particulières, la détente, ... au cœur de Saint-Tropez.

Cet espace qui conserve ses limites actuelles (hors implantation de l'extension), doit pouvoir être privatisable et adapté à l'organisation d'évènements (vernissages, locations, mécénat, etc...).

- environ 215 m² de parvis et d'abords immédiats sur le domaine public pour la séquence d'accès au musée pour tous les publics.

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'article R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales précise que les AP/CP sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

Les opérations d'investissement pluriannuelles sont gérées, à compter du budget 2022, en AP/CP dès lors que le montant de l'opération est égal ou supérieur à 1 M€ net.

Il est proposé au conseil municipal de créer l'autorisation de programme et d'ouvrir les crédits de paiement 2024 pour l'opération suivante : AP-2024-1178 de l'opération « OP-1178-REHABILITATION EXTENSION MUSEE DE L'ANNONCIADE ».

Détail de l'autorisation de l'AP 2024-1178 de l'opération « OP-1178- REHABILITATION EXTENSION DU MUSEE DE L'ANNONCIADE ».

Synthèse de l'investissement :

AP/CP ANNONCIADE	En euros HT
Chapitre 20 : maîtrise d'œuvre	1 420 500,00
Chapitre 21 : acquisition	516 666,67
Chapitre 23 : travaux	5 934 933,33
Total :	7 872 100,00

AP/CP ANNONCIADE	En euros TTC
Chapitre 20 : maîtrise d'œuvre	1 704 600,00
Chapitre 21 : acquisition	620 000,00
Chapitre 23 : travaux	7 121 920,00
Total :	9 446 520,00

Ventilation par exercice :

AP/CP ANNONCIADE	en euros HT	2024	2025	2026	2027
chapitre 20 : maîtrise d'œuvre	1 420 500,00	100 000,00	732 500,00	388 000,00	200 000,00
chapitre 21 : acquisition	516 666,67	16 666,67	0,00	250 000,00	250 000,00
chapitre 23 : TRAVAUX	5 934 933,33	33 333,33	150 000,00	2 588 220,00	3 163 380,00
TOTAL EN EUROS HT	7 872 100,00	150 000,00	882 500,00	3 226 220,00	3 613 380,00

AP/CP ANNONCIADE	en euros TTC	2024	2025	2026	2027
chapitre 20 : maîtrise d'œuvre	1 704 600,00	120 000,00	879 000,00	465 600,00	240 000,00
chapitre 21 : acquisition	620 000,00	20 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
chapitre 23 : TRAVAUX	7 121 920,00	40 000,00	180 000,00	3 105 864,00	3 796 056,00
TOTAL EN EUROS TTC	9 446 520,00	180 000,00	1 059 000,00	3 871 464,00	4 336 056,00

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

1. AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à créer l'autorisation de programme et crédits de paiement : AP 2024-1178 de l'opération « OP-1178-REHABILITATION EXTENSION DU MUSEE DE L'ANNONCIADE.

2. AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses correspondants aux crédits de paiement 2024 indiqués dans le tableau ci-dessus.

3. AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : **22 pour**
 5 abstentions (Mmes Bonnell, Blanc, Guérin, Diekmann, Julien)

Observations :

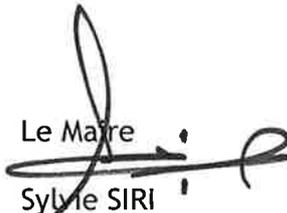
Madame le Maire : le conseil municipal est maintenant clos, je vous remercie pour avoir validé ce projet qui nous tombe un peu du ciel, que l'on attendait depuis plusieurs dizaines d'années et qui n'avait jamais été considéré par le Ministère de la Culture. Et nous avons beaucoup de chance grâce à, je le redis, Madame Lefeuvre, qui sera présente à l'inauguration et qui sera toujours la bienvenue. Merci Monsieur Blua et votre groupe pour avoir voté pour et je voulais saluer nos amis, l'association des « Amis de l'Annonciade » qui sont là, avec qui je pense, nous allons bien travailler et remercier Madame Besson, du cabinet DA & DU, qui a fait tout ce travail et qui était présente à cette séance du conseil municipal.

La séance est levée à 18 heures

La Secrétaire de séance,

Joëlle GIBERT

Le Maire
Sylvie SIRI



Observations :

Madame le Maire : le conseil municipal est maintenant clos, je vous remercie pour avoir validé ce projet qui nous tombe un peu du ciel, que l'on attendait depuis plusieurs dizaines d'années et qui n'avait jamais été considéré par le Ministère de la Culture. Et nous avons beaucoup de chance grâce à, je le redis, Madame Lefeuvre, qui sera présente à l'inauguration et qui sera toujours la bienvenue. Merci Monsieur Blua et votre groupe pour avoir voté pour et je voulais saluer nos amis, l'association des « Amis de l'Annonciade » qui sont là, avec qui je pense, nous allons bien travailler et remercier Madame Besson, du cabinet DA & DU, qui a fait tout ce travail et qui était présente à cette séance du conseil municipal.

La séance est levée à 18 heures.

La Secrétaire de séance,

Joëlle GIBERT



Le Maire

Sylvie SIRI

